

Ville de Saint-Laurent-du-Var  
30 000 habitants surclassée 40 à 80 000 habitants  
Pôle Ressources Humaines

**RECRUTE DES :**  
**AGENTS RECENSEURS DE LA POPULATION**

**DEFINITION DU POSTE**

**Contrat à durée déterminée (CDD) du 20 janvier au 26 février 2022**  
**Rémunération au forfait**

**Mission principale :** L'agent a pour mission d'effectuer les tâches nécessaires au recensement de la population communale sous la direction du coordonnateur du recensement.

**ENVIRONNEMENT**

**Direction de rattachement :** Pôle Qualité des Services aux Habitants et aux Familles

**Service de rattachement :** Service Etat-Civil, Elections, Recensement et Accueil du Public

**Relation hiérarchique :** L'agent exerce ses missions sous la responsabilité du Chef de Service Etat-Civil, Elections, Recensement et Accueil du Public.

**Relations fonctionnelles :** population, coordonnateur du recensement, INSEE...

**Conditions du poste :**

Période de travail :

- **de début janvier à fin février 2022 (pendant 8 semaines environ) → début janvier :** environ 5 jours de travail comportant 2 séances de formation obligatoires et la réalisation d'une tournée de reconnaissance.
- **de mi-janvier jusqu'à fin février 2022 :** campagne de recensement 2022

Conditions spécifiques :

- Emploi nécessitant une disponibilité quotidienne y compris le samedi et essentiellement le soir (moment où les personnes sont à leur domicile)
- Large amplitude dans les horaires
- Pas d'autorisation d'absences pendant toute la durée de la collecte
- Permis de conduire souhaité
- **Concernant les employés municipaux :** ils pourront se mettre en position de congés annuels afin d'être plus disponibles, mais le travail de collecte ne pourra s'effectuer qu'en dehors de leurs heures de travail. De plus, deux fois par semaine, l'agent recenseur rendra compte de ses travaux au coordonnateur communal et lui transmettra les fiches de collecte remplies. Cette mise au point aura lieu pendant les horaires d'ouverture de la mairie : l'agent sera donc en position de congés annuels ou de récupération afin de ne pas perturber le fonctionnement du service auquel il est affecté à titre principal.

## MISSIONS

En liaison permanente avec le coordonnateur communal, l'agent recenseur devra :

- se former aux concepts et aux règles du recensement
- effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par son coordonnateur
- déposer les questionnaires et les retirer dans les délais impartis
- rendre compte de l'avancement de son travail au coordonnateur deux fois par semaine
- restituer en fin de collecte l'ensemble des documents

## COMPETENCES REQUISES

**SAVOIRS** (connaissances juridiques, techniques, diplômes)

- Maîtriser la langue française écrite et orale

**SAVOIR-FAIRE** (expérience et qualités professionnelles)

- Savoir rendre compte de ses missions
- Savoir tenir les délais impartis

**SAVOIR ETRE** (Qualités personnelles)

- Caractère méthodique et appliqué
- Très bon contact avec le public, diplomatie et patience
- Bonne présentation
- Dynamisme
- Disponibilité
- Discrétion

\*\*\*

**Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) avant le 29 octobre 2021**  
**par mail à [aurelie.fratini@saintlaurentduvar.fr](mailto:aurelie.fratini@saintlaurentduvar.fr)**

**Renseignements :**

**Madame Audrey BERAUDO**

Service Etat-Civil, Elections, Recensement et Accueil du Public

04 92 12 41 87